

Avocats



© 2016 Les Echos Publishing

Né d'un partenariat technique signé en 2014 entre le Conseil national des barreaux (CNB) et le groupement SFR Business Team-OpenXchange, le « Cloud privé des avocats » est désormais opérationnel et accessible via le [site Internet du CNB](#). Cet outil, exclusivement dédié aux avocats inscrits à un barreau français, est une plate-forme multiservices sécurisée garantissant à ses utilisateurs la confidentialité des correspondances et le respect du secret professionnel. Deux niveaux de chiffrement existent. Le premier, actif par défaut, vient chiffrer tous les documents stockés sur le cloud privé. Le second, destiné à crypter les correspondances, est directement activable par les avocats.

Plusieurs services

L'accès au « Cloud privé des avocats » ainsi que les services de base sont gratuits. Ils comprennent une adresse électronique (nom@avocat-conseil.fr), un carnet d'adresses, un agenda, un gestionnaire de tâches, l'outil de cryptage des courriels et un espace d'archivage chiffré. Ce dernier permet d'accueillir jusqu'à 50 Go de dossiers et documents divers, et 50 Go de données issues de la messagerie, du gestionnaire de tâches et de l'agenda. Au-delà, le paiement d'un abonnement est requis. L'accès à une suite de logiciels bureautiques est également proposé sous la forme d'une option payante.

© 2016 Les Echos Publishing